

ifts

Institut
de formation
de travailleurs
sociaux

PROJET PEDAGOGIQUE

AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIF GENERAL

Page 2

Les secteurs d' intervention

Les compétences attendues

L'ouverture de la formation d'AMP a l'ensemble des dispositifs de formation

I. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA FORMATION

Page 5

A. Principes fondamentaux de la formation

B. Finalités des formations

C. Fonctionnement et organisation des formations

II. PRESENTATION DES CONTENUS DE FORMATION

Page 7

LA PROFESSIONNALISATION PAR L'ALTERNANCE

Page 9

PROPOS INTRODUCTIF GENERAL

L'IFTS développe la formation d'Aide Médico - Psychologique depuis 1982. Durant cette période, nous avons assisté à une évolution du champ d'intervention des AMP. D'abord uniquement centré sur l'intervention auprès de personnes handicapées dans des institutions médico-sociales, nous avons pris en compte, progressivement, l'ouverture ou la requalification de postes dans le champ de la gérontologie afin de faire évoluer les contenus de formation. La réforme de 1992 est venue confirmer cette tendance. Les dernières promotions sont le reflet de l'évolution du champ d'intervention des AMP. Nous constatons un équilibre entre les personnes formées pour le compte d'institutions médico-sociales et celles issues de la gérontologie. Au-delà de ces évolutions, nous constatons l'attente toujours très forte des différentes institutions pour la formation de leur personnel en terme d'accompagnement de personnes dépendantes dans les actes de la vie quotidienne. Par ailleurs, dans les structures médicalisées, les AMP sont principalement attendues sur leur capacité relationnelle et leur approche globale de la personne.

Ces quelques éléments de contexte et des attentes des employeurs, par rapport aux AMP, nous permettent de faire une lecture des nouveaux textes régissant la formation d'AMP.

La réforme d'avril 2006 apporte de nouveaux éléments tant sur les secteurs d'intervention que sur les compétences attendues des AMP.

LES SECTEURS D'INTERVENTION

Les secteurs principaux d'exercice des AIDES MEDICO- PSYCHOLOGIQUE

Comme nous le précisons en introduction, les principaux lieux d'exercice professionnel des AMP se situent dans les institutions médico-sociales recevant des personnes en situation de handicaps et dans le secteur de la gérontologie. Ce dernier secteur ayant la plus forte progression ces dernières années. En regard à la création ou au développement de structures et de services, afin de faire face au processus de vieillissement de la population, la demande de formation dans le secteur adultes handicapés et en gérontologie devrait croître dans les années qui viennent. Par ailleurs, les départs à la retraite de nombreux éducateurs spécialisés travaillant actuellement dans les structures pour personnes handicapées seront (et nous commençons à le constater), pour partie, remplacés par des AMP. Ceci nous conduit à anticiper une fonction d'AMP qui restera très centrée sur des actes éducatifs à mettre en œuvre au quotidien, au profit de personnes dépendantes.

Les nouveaux secteurs d'intervention définis par les textes

➤ **Le secteur de l'aide à domicile.**

Le décret sur les soins infirmiers et sur les services de soins infirmiers à domicile permettait déjà aux AMP d'intervenir dans ce secteur. Relativement marginal en terme d'emploi actuellement, nous constatons une grande proximité avec le référentiel professionnel et de formation des Auxiliaires de Vie Sociale. L'analyse comparative des deux référentiels montre que les différences entre les deux métiers sont ténues. En effet, dans les deux référentiels, la dimension « prise en compte de la vie quotidienne des personnes dépendantes » est l'objectif principal de l'action de ces professionnels. Seul diffère la question du lieu d'exercice et les supports de travail dans le cadre de la vie quotidienne (ou la dimension cuisine, ménage, figure uniquement dans le référentiel AVS). Par ailleurs, l'exercice d'une fonction d'aide et de soutien aux personnes dépendantes prend une réalité différente que l'on soit au domicile de la personne ou dans une structure médico-sociale. Aussi, nous proposons de conduire la réforme de la formation AMP en la pensant en lien avec une demande d'ouverture d'une filière AVS, afin de permettre aux stagiaires d'effectuer leurs parcours ensemble sur les compétences communes qu'ils ont à mettre en œuvre (principalement relatives aux domaines de compétence : connaissance de la personne, accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne, animation de la vie sociale et relationnelle, soutien médico-psychologique, participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé, communication professionnelle et vie institutionnelle).

➤ **L'ouverture au secteur des structures de l'inadaptation sociale.**

La complexité de l'intervention sociale auprès de publics défavorisés ne peut être acquise dans le temps imparti à la formation d'AMP. Aussi, dans le projet, nous nous proposons de fournir aux stagiaires AMP certaines clés de compréhension des facteurs conduisant à des situations sociales précaires et d'évoquer les carences affectives et leurs conséquences.

LES COMPETENCES ATTENDUES

Il convient tout d'abord de réaffirmer, comme le précise le texte, que la formation d'aide médico-psychologique est le premier palier de qualification de la filière éducative et quelle se situe à la frontière du sanitaire et du social. Les compétences principales s'exercent dans l'aide au quotidien de personnes dépendantes impliquant une proximité forte. Ceci a pour conséquence une position réflexive sur les questions de relation entre aidant et aidé et une solide connaissance des problèmes soulevés par la dépendance. Par ailleurs, la question

« sanitaire » (une partie du Domaine de Formation 2) se trouve un peu plus développée dans le nouveau référentiel de formation. Le soutien médico-psychologique reste l'aspect le plus développé du référentiel de formation.

L'OUVERTURE DE LA FORMATION D'AMP A L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS DE FORMATION

Nous maintenons le **dispositif de formation en 18 mois**, particulièrement bien adapté aux **personnes en situation d'emploi** afin de leur permettre d'affirmer leur positionnement professionnel mais aussi aux employeurs soucieux que leur personnel ne soit pas trop longtemps absent de leur institution. Il serait souhaitable que ce dispositif puisse s'ouvrir aux personnes recrutées dans le cadre d'emploi aidé.

Devant la demande croissante de personnel qualifié dans les secteurs déjà évoqués, nous proposons une **filière de formation en douze mois** afin de permettre à des personnes demandeurs d'emploi ou en formation initiale de bénéficier de cette formation. Toutefois, conscients du rapport étroit qui lie le processus de professionnalisation et la question du temps, nous serons particulièrement vigilants aux pré-requis avant l'entrée en formation. Par ailleurs, nous envisageons des modalités pédagogiques spécifiques pour ce dispositif.

I. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA FORMATION

Dans la droite ligne des finalités déclinées dans le projet pédagogique des formations de l'IFTS, ce projet pédagogique spécifique s'appuie sur des principes fondamentaux et des principes de mise en œuvre, soit identiques au projet général, soit déclinés de façon plus spécifique.

A. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA FORMATION

1. Le projet pédagogique développe un système ouvert de formation qualifiante mobilisant l'ensemble des ressources pertinentes par rapport au projet de formation.
2. La formation s'adresse à des personnes adultes qui se situent de droit en tant que responsables, ce qui les engage en tant qu'acteurs du processus de formation.
3. Développer une formation personnalisée qui s'inscrit dans un processus collectif.
4. Le processus de formation met en œuvre les principes de l'alternance intégrative, en interaction entre le milieu professionnel et le centre de formation.

B. FINALITES DES FORMATIONS

Finalité 1 :

Capacité à se représenter une situation et mobiliser les ressources pertinentes pour les ajuster à l'action professionnelle.

Finalité 2 :

Susciter une réflexion et un questionnement d'ordre éthique qui favorise l'ouverture et l'engagement social du futur professionnel.

Finalité 3 :

Permettre l'acquisition de savoirs spécifiques liés à un champ d'intervention défini par le métier.

Finalité 4 :

Identifier les compétences communes aux professions sociales.

C. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DES FORMATIONS

Le corpus de formation est organisé en différentes thématiques pour éviter le cloisonnement des savoirs, induit par la logique des Domaines de Formation.

Quatre thématiques constituent le socle commun des formations et sont abordées par les cinq filières :

Thématique 1 : La personne dans son environnement social et les facteurs favorisant la participation sociale.

Thématique 2 : Les contextes de l'intervention sociale et éducative.

Thématique 3 : Modèles, méthodes et techniques de l'intervention sociale et éducative.

Thématique 4 : L'accompagnement dans la construction de l'identité professionnelle

Sur l'ensemble des **champs d'intervention** répertoriés, la filière aide médico-psychologique abordera les trois suivants :

- Le handicap.
- Le vieillissement.
- La découverte d'institutions sociales et éducatives.

Ces thématiques sont déclinées en modules afin de pouvoir construire des cursus personnalisés, inscrits dans un processus collectif de formation.

Les formations étant de différents niveaux et pour tenir compte des spécificités professionnelles, les modules peuvent être abordés en transversalité ou de manière spécifique par chaque filière de formation.

II. PRESENTATION DES CONTENUS DE FORMATION

THEMATIQUE 1 : la personne, dans son environnement social et les facteurs favorisant la participation sociale.

Elle est organisée en trois modules :

Module 1. Acquérir les connaissances de base du développement de la personne.

Module 2. Développer une connaissance du corps humain et acquérir une approche du corps souffrant.

Module 3. Appréhender et identifier les différentes situations de handicap limitant la participation sociale.

THEMATIQUE 2. : les contextes de l'intervention sociale et éducative.

Elle est organisée en trois modules :

Module 1. Approche historique et contextes idéologiques de l'intervention sociale.

Module 2. Le cadre juridique.

Module 3. Les dispositifs administratifs.

THEMATIQUE 3 : Modalités, méthodes et techniques de l'intervention sociale et éducative.

Elle est organisée en trois modules :

Module 1. Savoirs fondamentaux pour l'intervention auprès de personnes dépendantes au quotidien.

Module 2. Modalités et techniques d'intervention auprès des individus, des groupes et des organisations.

Module 3. Les activités médiatrices.

THEMATIQUE 4 : L'accompagnement dans la construction de l'identité professionnelle.

Elle est organisée en trois modules :

Module 1. Groupes de réflexion à partir de la pratique professionnelle.

Module 2. Acquisition d'outils méthodologiques et suivi des actions professionnelles en situation de stage, ou d'emploi, bilans et évaluations individuels.

Module 3. Approches corporelles de la dépendance.

CHAMP D'INTERVENTION : Le handicap.

Ce champ est organisé en trois modules:

Module 1 : le handicap physique.

Module 2 : le handicap psychique.

Module 3 : le polyhandicap.

CHAMP D'INTERVENTION : Le vieillissement.

Il est organisé en trois modules :

Module 1. Le grand âge.

Module 2. La personne handicapée âgée.

Module 3. Deuil, accompagnement de fin de vie.

CHAMP D'INTERVENTION : découverte d'institutions sociales et éducatives.

Il est organisé en deux modules :

Module 1 : Le CHRS, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Module 2 : la MECS, Maison d'Enfants à Caractère Social

.

Compte -tenu du projet pédagogique de l'IFTS, la formation s'effectue en alternance aussi bien pour les stagiaires en voie directe que pour ceux en cours d'emploi. L'alternance permet d'articuler, tout au long du cursus de formation, le lien entre apports théoriques et pratique professionnelle.

A/ ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Pour les stagiaires en situation d'emploi : ils doivent sur leur lieu professionnel et en poste d'AMP, avoir effectué au moins 740 heures de travail et réalisé dans une autre structure un stage de 4 semaines (140 h), au cours de la période des 18 mois de formation.

Pour les stagiaires en voie directe : ils doivent réaliser deux stages de 420 h au cours de leur formation.

Comme le prévoit la réglementation, un de ces stages doit se dérouler auprès d'un public fonctionnellement dépendant. En fonction de la lecture actuelle que nous avons de lieux d'exercice professionnel des AMP, nous demanderons aux stagiaires qu'un stage se déroule auprès d'un public en situation de handicap et l'autre auprès d'un public vieillissant. Cette règle est aussi valable pour les personnes en situation d'emploi.

L'harmonisation et la régulation de l'alternance sont assurées par différents moyens :

- Des groupes de réflexion à partir de la pratique professionnelle (GRAPP).
- Un module sur l'acquisition d'outils méthodologiques (AOM) .
- Un suivi individualisé

La formation comporte pour les stagiaires en voie directe 15 regroupements de 5 jours (35 h semaine) et pour la formation en cours d'emploi 16 regroupements (9 regroupements de 5 jours et 7 regroupements de 4 jours).

Les regroupements seront organisés conjointement avec la filière AVS, dès son ouverture, afin de permettre le travail en transversalité. Par ailleurs, certains regroupements permettront d'organiser des séquences de formation avec d'autres filières et, en particulier, avec la filière moniteur éducateur. Pour les stagiaires en voie directe trois semaines de regroupements, au début de la formation, permettront de donner les premiers éléments de repérage sur le métier et les institutions et de choisir un premier lieu de stage pertinent. Les autres regroupements (d'une à deux semaines) alterneront avec les périodes de stage.

Organisation des stages

Les stages, pour les personnes en situation d'emploi, s'effectuent principalement par permutation. Si possible (en fonction des structures professionnelles dont sont issus les salariés), la permutation se fera entre salariés travaillant dans des structures du champ du handicap et ceux du secteur de la gérontologie.

Pour les personnes en voie directe, comme nous le précisons ci-dessus deux stages seront réalisés l'un dans le champ du handicap, l'autre de la gérontologie. Les stagiaires sont acteurs de cette recherche, leurs choix étant validés par leur formateur référent (groupe AOM) selon la pertinence de leurs projets et après vérification de leurs acquis et des points à travailler ou à développer.

Une convention de stage formalise le lien entre le site de stage, le stagiaire et le centre de formation. Un exemplaire type de chaque convention (voie directe et cours d'emploi) figure en dernière page à la fin de ce chapitre.

Une visite de stage sera organisée pour les personnes en voie directe pour chaque stage, une visite est prévue sur le lieu d'exercice professionnel pour les personnes en situation d'emploi. Le système d'évaluation des compétences par les sites de stage est développé dans le protocole de certification.

Pour les personnes en situation d'emploi, le stage de quatre semaines se déroule au cours de la première année de formation en fonction des possibilités des établissements concernés.

Pour les personnes en voie directe les deux stages sont consécutifs.

Objectifs de stage pour les personnes en situation d'emploi

Ce stage de 140 heures est référencé au domaine de compétences n°2 : accompagnement éducatif et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne.

Ce stage devra permettre à l'AMP d'évaluer sa capacité à se positionner et à mettre en œuvre son rôle dans un accompagnement éducatif et une aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes âgées accueillis dans l'institution.

L'accompagnement du stagiaire :

Le stagiaire sera accompagné par un référent professionnel qui pourra durant ce stage, à raison d'une heure minimum par semaine, l'aider tant dans la pratique, que dans la réflexion. Il pourra être une personne ressource pour les écrits à effectuer durant le stage selon la demande du stagiaire.

Objectifs des stages 1 et 2 pour les personnes en voie directe

L'ensemble des compétences référencées à chacun des domaines doit être abordé au cours de ces stages. Toutefois, le premier stage devra permettre d'effectuer un repérage du travail médico-social dans l'ensemble des missions institutionnelles relevant du terrain de stage. Par contre pour le second, nous attendons que le stagiaire puisse se retrouver en réelle situation professionnelle pour mesurer ses capacités et son inscription dans la fonction d'AMP.

L'accompagnement du stagiaire :

Le stagiaire sera accompagné par un référent professionnel qui pourra durant ce stage, à raison d'une heure minimum par semaine, l'aider tant dans la pratique, que dans la réflexion. Il pourra être une personne ressources pour les écrits à effectuer durant le stage selon la

B/ RELATIONS AVEC LES SITES DE STAGE OU LES ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS

Le travail en centre de formation ne prend tout son sens que lorsqu'il est relié de manière étroite avec les lieux d'exercice professionnel ou les sites de stage.

C'est ainsi que nous avons privilégié l'alternance pendant toute la durée de la formation, permettant aux stagiaires de confronter les pratiques issues du terrain avec des apports théoriques, des temps de parole : GRAPP (Groupes de Réflexion Autour de la Pratique Professionnelle), groupes de suivi de stages...

Pour privilégier les échanges avec les professionnels (aides médico-psychologiques, mais également tous professionnels travaillant dans le champ d'intervention des AMP), nous avons mis en place différents outils :

- Les réunions avec les formateurs de terrain et responsables de structures. Ces réunions ont lieu dès le début de chaque stage et permettent d'échanger sur des thèmes variés : le partenariat, le tutorat, l'accompagnement pédagogique, les travaux à rédiger par les stagiaires, l'évolution du métier, l'actualisation de la formation en lien avec le terrain...
- Les visites de stage ; deux visites sont prévues pour les personnes en voie directe et une pour les personnes en situation d'emploi. Ces visites permettent de faire le point sur l'avancée du travail du stagiaire en fonction des objectifs visés mais aussi sur l'élaboration d'un cadre de stage le plus pertinent possible.
- la participation de professionnels, chefs de services de structures du secteur du handicap ou de la gérontologie au conseil pédagogique.
- la mise en place de réunions particulières liées à l'actualité de la formation : réforme, nouveau diplôme d'Etat.
- l'organisation de conférences permettant d'approfondir certains thèmes.

Les modalités de stage sont précisées dans le cadre des deux types de convention de stage, l'une pour les stagiaires en voie directe et l'autre pour les personnes en situation d'emploi.